

The logo for 'inelys' features a small blue square above the letter 'i'. The word 'inelys' is written in a bold, black, sans-serif font. Below the letters 'e' and 'y', there are thin blue horizontal lines.

EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS

les
stats
DE VOTRE SECTEUR

Pharmacie

2^{ème} trimestre 2020

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Sociale

Publication de la fiche « Travail en pharmacie » par le ministère du Travail

Le ministère du Travail met à disposition des employeurs des fiches conseils relatives aux mesures de protection contre la Covid-19.

Source : [Fiche Travail en pharmacie Kit de lutte contre le COVID-19](#)

Activité partielle : baisse de la prise en charge par l'Etat

Le montant de l'aide de l'Etat versée à l'employeur au titre de l'activité partielle est abaissé à 60 % du salaire brut du salarié (au lieu de 70 %) du 1er juin au 30 septembre 2020, sauf pour certains secteurs d'activité, notamment les hôtels et hébergements touristiques.

Sources : [Loi relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes, art. 1, I, 1°](#)
[Ordonnance n° 2020-770 du 24 juin 2020 relative à l'adaptation du taux horaire de l'allocation d'activité partielle](#)
[Décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 portant modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle](#)

Mise en place de l'intéressement par décision unilatérale

Depuis le 19 juin 2020, les employeurs de moins de 11 salariés peuvent, à certaines conditions, mettre en place l'intéressement par décision unilatérale au lieu de le mettre en place par accord. Cette possibilité est notamment subordonnée au fait que l'entreprise n'ait pas été couverte par un accord d'intéressement depuis au moins 5 ans.

Source : [Loi relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes, art. 18](#)

Prime d'achat : modification des conditions d'application

Les conditions d'application de la prime de pouvoir d'achat, dite prime « Macron », ont été modifiées. Depuis le 2 avril 2020, les employeurs peuvent bénéficier des exonérations à hauteur de 1 000 € même s'ils ne sont pas couverts par un accord d'intéressement. Les employeurs couverts par un accord d'intéressement peuvent verser une prime exonérée pouvant aller jusqu'à 2 000 €, sous réserve de respecter les autres conditions d'exonération. L'employeur peut également moduler le montant de la prime en fonction des conditions de travail liées à la Covid-19.

Source : [Ordonnance n°2020-385 du 1er avril 2020, art. 1 et ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020, art. 19 modifiant l'art. 7 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2020](#)

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Juridique

Masques FFP2 du stock d'État : approvisionnement en flux tiré

Depuis le 29 juin 2020, les pharmaciens peuvent commander les masques FFP2 issus des stocks d'État à leurs grossistes-répartiteurs. L'approvisionnement en masques FFP2 est ainsi passé en flux tiré (envois à la demande des officines, en fonction de leur consommation réelle), à l'instar des masques chirurgicaux (DGS-Urgent du 11 juin 2020).

Source : [Ordre national des pharmaciens](#)

Publication du « panorama de droit pharmaceutique » 2019

Dans sa dernière édition, l'ouvrage aborde quatre domaines : la garantie de l'indépendance professionnelle, la protection de la santé publique, la défense de l'innovation et la soutenabilité financière. Chaque partie éclaire ainsi les pharmaciens, quel que soit leur métier, sur les problématiques liées aux pratiques professionnelles et plus largement à la santé publique.

Source : [Ordre national des pharmaciens](#)

Fiscale

Un taux de TVA à 5,5 % pour les masques et les solutions hydroalcooliques

Le taux de TVA de 5,5 % est applicable de manière temporaire aux opérations portant, d'une part, sur les masques et tenues de protection, d'autre part sur les produits destinés à l'hygiène corporelle, qui sont adaptés à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et dont les caractéristiques sont fixées par arrêté.

Sources : [Loi de finances rectificative 2020-473 du 25-4-2020 art. 5 et 6](#)
[Arrêté CPAE2011014A du 7 mai 2020](#)

Exonération des subventions versées par le fonds de solidarité.

La loi de finances rectificative prévoit que les subventions versées par le fonds de solidarité sont exonérées d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu ainsi que de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle.

Source : [Loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020](#)

L'ACTU DU SECTEUR

Confinement : Les Français ont boudé les médicaments

- ▶ La consommation de remèdes en tout genre s'est affaïssée pendant la quarantaine, selon les données du GERS - un organisme de statistique créé par les entreprises du médicament - que les « Echos » se sont procurées.
- ▶ Mais certaines catégories de médicaments ont fait exception. A commencer par les traitements pour la douleur et la fièvre mais aussi les somnifères.

Source : Les Echos


EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS